

MONTREAL

Place Victoria, 43^e étage
800, Square Victoria, C.P. 303
Montréal H4Z 1H1
Téléphone 514 866-6743
Télécopieur 514 866-8854

JOLIETTE

1075, boul. Firestone
Bureau 3100, Joliette J6E 6X6
Ligne Mtl 514 990-4485
Téléphone 450 759-8800
Télécopieur 450 759-8878

LAVAL

3055, boul. Saint-Martin Ouest
Bureau 610, Laval H7T 0J3
Ligne Mtl 514 990-8884
Téléphone 450 686-8683
Télécopieur 450 686-8693

LONGUEUIL

1372, avenue Victoria
Longueuil J4V 1L9
Téléphone 450 672-4681
Télécopieur 450 465-3700

SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU

202, rue Richelieu, bureau 205
Saint-Jean-sur-Richelieu J3B 6X8
Téléphone 450 358-5737
Télécopieur 450 358-5748

SAINT-JÉRÔME

490, rue Laviolette
Saint-Jérôme J7Y 2T9
Téléphone 450 431-0705
Télécopieur 450 431-1247

SHERBROOKE

20, rue Bryant
Sherbrooke (Québec) J1J 3E4
Téléphone 819 481-0324
Télécopieur 819 481-0337

Laval, le 10 mars 2022

Par courriel et par dépôt électronique

Me Véronique Dubois, secrétaire

RÉGIE DE L'ÉNERGIE DU QUÉBEC

800, Place Victoria, 2^e étage

Montréal (Québec) H4Z 1A2

Objet : R-4167-2021 – Demande du Transporteur de modification des tarifs et conditions des services de transport pour les années 2021 et 2022

Demande de prolongation du délai pour la production de la preuve écrite de l'AQCIE-CIFQ – volet 2

N.D. : 101 446

Chère consoeur,

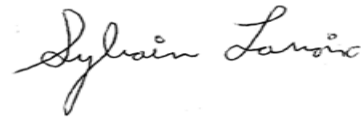
Considérant que la contestation C-AQCIE-CIFQ-0091 de certaines réponses du Transporteur à la Demande de renseignements numéro 1 d'*Optimum Actuaire & conseillers inc.*, ainsi que la contestation C-AQCIE-CIFQ-0090 de certaines réponses du Transporteur à la Demande de renseignements numéro 2 de l'AQCIE-CIFQ, doivent être tranchées par la Régie dans les prochains jours et considérant la demande de prolongation de délai de production du rapport d'expert d'*Optimum Actuaire & conseillers inc.* contenue dans ladite contestation C-AQCIE-CIFQ-0091, l'AQCIE-CIFQ transmet la présente demande de prolongation de délai pour sa preuve écrite relativement au volet 2 du présent dossier.

En effet, la question de la rémunération des employés d'Hydro-Québec constitue un des principaux aspects qu'entend aborder l'AQCIE-CIFQ dans le cadre du volet 2 du présent dossier et ce sera le cas également d'autres intervenants.

À cette fin, le rapport d'expert que déposera *Optimum Actuaire & conseillers inc.* constitue un élément essentiel dans la préparation du mémoire de l'AQCIE-CIFQ et dans l'élaboration de leur position à ce sujet. Les renseignements visés par la contestation C-AQCIE-CIFQ-0090 de certaines réponses du Transporteur à la Demande de renseignements numéro 2 de l'AQCIE-CIFQ sont également nécessaires à la préparation de ce mémoire.

Dans ce contexte, nous demandons respectueusement à la Régie de prolonger le délai de production de la preuve écrite des intervenants dans le cadre du volet 2 du présent dossier jusqu'à l'expiration d'une durée de trois jours ouvrables suivant la production du rapport d'expert d'*Optimum Actuaire & conseillers inc.*

En remerciant la Régie de l'attention qu'elle donnera à la présente, veuillez agréer, chère consoeur, l'expression de nos salutations distinguées.



Me Sylvain Lanoix

✉ Slanoix@duntonrainville.com

c.c. Jocelyn B. Allard, AQCIE
Louis Germain, CIFQ
Paul Paquin, analyste pour l'AQCIE-CIFQ
Me Yves Fréchette, HQT